

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 08/04/2013

Date de la convocation:
27/03/2013

Date d'affichage:
28/03/2013

L' an 2013 et le 8 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 54

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, KIEFER Nicole, KIEFFER Adrienne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BRUCKER Hubert, CHRISTMANN Pascal, CONUECAR Nestor, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, HERRMANN Eric, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, OTT Alexis, SUSS Charles, VOGEL Robert

Secrétaire de séance :
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille.

Réf : 076.2013
Vote : A la majorité
Pour : 46
Contre : 1
Abstentions : 4
Mention exécutoire : Non

076.2013 : Budget principal : approbation du budget primitif pour 2013.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la présentation des actions et opérations menées, en cours et projetés,

Considérant le compte de gestion et le compte administratif 2012 et le résultat de l'exercice,

Considérant les recettes fiscales attendues pour 2013,

Considérant la proposition de budget principal 2013,

Considérant les débats d'orientation budgétaires (bureaux réunis en commission finances),

Vu l'avis du bureau du 25.03.2013,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Envoyé en préfecture le 06/05/2013
Reçu en préfecture le 06/05/2013
Affiché le 

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre et quatre abstentions, décide :

- **D'approuver le budget principal 2013 comme suit :**

Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement : 6 200 000 €

Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement : 5 156 000 €

- **De charger le président et le comptable du trésor, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 30/04/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

